AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 10-6-65 381086

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION DU LANGUEDOC-ROUSSILLON
(Tél. 72-58-72)
(AUDE, AVEYRON, GARD, HÉRAULT, LOZÈRE, PYRENEES-ORIENTALES)
Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux. 16, rue de la République - MONTPELLIER.
C. C. P. : MONTPELLIER 5.238-57

ABONNEMENT ANNUEL

15 francs

N° 57 - JUIN 1965/21
1° supplément
AVEYRON - LOZERE

MILDIOU DE LA POMME DE TERRE

Le Mildiou de la pomme de terre attaque les feuilles mais aussi les tiges et les tubercules. Le Mildiou est un champignon qui s'étend par le mycélium (filaments) à l'intérieur de la plante; installé dans les feuilles, le mycélium émet vers l'extérieur des organes de reproduction : les conidies. Ces conidies se dispersent et lorsqu'elles tombent sur d'autres pieds de pommes de terre, si l'humidité est suffisante, la contamination se produit. Entrainées par la pluie les conidies peuvent pénétrer dans le sol, atteindre les tubercules et les contaminer.

Ce sont les tubercules infestés qui entraînent en général la création des premières taches sur feuilles, soit qu'il s'agisse de plants malades, soit que des tubercules oubliés donnent des repousses dans les champs ayant porté une culture de pommes de terre l'année précédente. Ces premières taches créent les foyers primaires (qui passent inaperçus pour la plupart).

Ensuite lorsque la végétation couvre le sol, si les conditions atmosphériques sont favorables au mildiou, la maladie s'étend très rapidement et la lutte devient à peu près impossible.

Lutte

Lutte indirecte - Il faut s'abstenir de planter des tubercules contaminés. Le buttage des plantes assure une protection relative des tubercules dans le sol. Eliminer les repousses.

Lutte directe - Il s'agit de couvrir le feuillage d'un produit anticryptogamique de manière à empêcher les contaminations. Ce sera donc une lutte préventive.

Quand traiter ? - Suivre les indications de la Station d'Avertissements Agricoles. En effet, les observations climatiques et celles concernant le développement des plantes sont centralisées à la Station. C'est à partir de ces observations que l'on étudie le développement du champignon et on peut en déduire quels sont les risques d'attaques, si les conditions favorables sont réunies.

Quels produits employer ? - Tous les produits cités sont homologués. Les sels de cuivre ont parfois tendance à freiner la végétation.

- Bouillies bordelaise et bourguignonne, Sulfate basique de cuivre, Oxychlorure de cuivre, Oxydes cuivreux : 500 g de cuivre métal
- Zinèbe : 200 g
- Manèbe : 160 g
- Association de Zinèbe et de Cuivre : doses homologuées pour chaque spécialité commerciale.
- Association de Zirame et de Cuivre : doses homologuées pour chaque spécialité commerciale.

Dans tous les cas la dose hectolitre est indiquée pour 600 à 1000 litres d'eau à l'hectare.

P. 157

.../...

Quel appareil employer ? - Si l'on emploie un pulvérisateur traditionnel (pulvérisation mécanique) il faudra veiller à ce que la bouillie couvre uniformément le feuillage et notamment l'envers des feuilles car c'est par là qurtout que le champignon pénètre. On s'assurera que l'appareil donne une bonne pression pour obtenir une finesse de la pulvérisation convenable.

Si l'on emploie un appareil récent à pulvérisation pneumatique la finesse de la pulvérisation est assurée. Grâce au violent courant d'air produit par l'appareil le feuillage est agité et les gouttelettes atteignent plus facilement l'envers des feuilles. Cela permet de réduire les quantités de liquide : on peut employer de 60 à 100 litres d'eau mais sans pour cela réduire la quantité de produit.

DORYPHORE (Information)

La lutte contre le doryphore est obligatoire ; il faut réaliser un traitement insecticide lorsque les larves ont atteint la grosseur d'un grain de blé.

Pour les cultures de plein champ, voici les produits homologués :

Pulvérisation :

- Arséniate de plomb : I70 g d'arsenic
- Arséniate de chaux : I40 g d'arsenic
- Arséniate d'alumine naissant : I20 g d'arsenic
- Roténone : I0 g
- D.D.T. : 50 à 80 g
- D.D.D. : 75 g
- CHlordane : I00 g
- Lindane : 8 g
- Dieldrine : I0 g
- Camphènes chlorés : I50 g
- Heptachlore : 60 g
- Endosulfan : 35 g
- Azinphos éthyl : 40 g
- Carbaryl : 75 g
- Phosphamidon : 30 g

Poudrage :

- Roténone : I00 g de matière active à l'ha
- D.D.T. : I500 g de matière active à lha
- Chlordane : I250 g de matière active à l'ha
- Lindane : I00 g de matière active à l'ha
- Dieldrine : I20 g de matière active à l'ha
- Camphènes chlorés : I500 g de matière active à l'ha
- Heptachlore : 750 g de matière active à l'hectare.
- Endosulfan : 600 g de matière active à l'ha
- Carbaryl : I00 g de matière active à l'ha.

Les Contrôleurs,

L.L.TROUILLON M. BEZUT

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux : P. BERVILLE

Imprimerie de la Station du Languedoc Roussillon. Le Directeur Gérant : L. BOUYX